

A- Prochaine réunion des NAO : le mercredi 4 avril 2018 à 11h30**B- Consultation NAO du 22 mars 2018 :****1- Sur quoi les salariés ont été consultés?**

Les salariés ont été consultés par les syndicats ; pour savoir s'ils sont pour ou contre la proposition de la direction relative à la réorganisation du temps de travail (40 h...). Ces propositions ont été écrite par la Direction et ***ne comportent aucune condition ni conséquence*** liée à l'application ou non de la durée de travail de 40 h par semaine.

2- Résultat de la consultation :

53% de votants sont **CONTRE** le projet d'augmentation du temps de travail ;

47% de votants sont **POUR** le projet d'augmentation du temps de travail.

C- Situation après la consultation du 22 mars 2018 :**1- Direction:**

Suite à ce résultat majoritairement contre le projet d'augmentation du temps de travail, qui vient confirmer la tendance des précédentes consultations de la CGT, la Direction a montrée son mécontentement...

"Et une rumeur c'est répondu dans l'usine, relatant que le projet d'implantation du deuxième îlot de production des pièces K0 est gelé ou annulé..."

2- Les salariés:

Suite à cette rumeur, les salariés sont inquiets pour leurs emplois ; des débats et des disputes sont nés entre eux...

3- Le syndicat:

Nous considérons, qu'il y a une ***mise en danger d'autrui*** par cette rumeur, alors la Direction doit protéger les salariés.

Nous lui demandons de préciser par écrit quelles sont les conséquences de chaque durée de travail sur les emplois de Gestamp Noury (Immédiates, sur le moyen et long terme) !

D- les revendications que les salariés nous en remonté :

- ***Ils refusent que les projets de productions qui ont été décidé en tenant compte de l'actuel horaire de 35 h de travail par semaine soient utilisés dans cette négociation comme moyen de pression !!!***
- De prendre en compte la pénibilité, par l'aménagement des fins de carrières des salariés qui ont des incapacités liées à l'âge ou à l'état de santé, et par l'adaptation du rythme de travail ;
- Permettre aux salariés qui le souhaitent, de se faire payer, ou récupérer les JRTT ;
- Passer la majoration des heures de nuit à 20% ;
- Prendre en compte dans la négociation les dépenses liées au projet d'augmentation du temps de travail (Transport, garderie des enfants, crèche, cantine pour les enfants, nourrisse...)
- Récompenser le passage à la nouvelle augmentation de travail par un 14me mois de salaire ;
- Proposé 39 h par semaine au lieu de 40 h de présence ;
- ***Garantir un retour à l'accord des 35 h si la charge de travail baisserait de façon importante et durable.***